

MAI 2000

LABBEVILLE

Bulletin d'Informations Municipales
B.I.M N°15

ALLÉE COUVERTE
Néolithique
Château de La Chapelle

95310821

Cette sépulture collective date d'une période qui marque la fin du Néolithique de type Seine-et-Oise-Marne (SOM). Ces nécropoles pouvaient accueillir de 50 à 300 corps et sont contemporaines de l'utilisation des premiers métaux. L'ensemble a fait l'objet, au début du XX^e siècle, de fouilles archéologiques peu rigoureuses.



CROIX

Fin du XIX^e siècle
Sculpteur : Nicolas Joly
Pierre

95310813

Cette croix est située sur une colline derrière la ferme Lavalette, sur la rive gauche du Sausseron, où se trouvent les vestiges d'une ancienne carrière. C'est son propriétaire, Nicolas Joly, qui a sculpté une croix au moment de prendre sa retraite, en fin d'exploitation de sa carrière, conformément à la tradition.



CROIX À BAPTISTE
XIX^e siècle

Sculpteur : Baptiste

Malèze

Pierre

95310811

Cette croix surmonte un socle sur lequel il est possible de lire le nom du sculpteur et sa devise, « Heureux celui qui prête et qui donne. »



MAISON

, rue du Grand-Biard



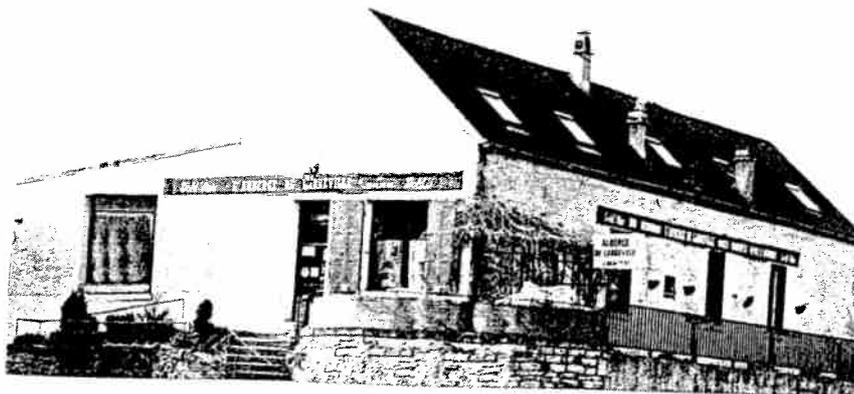
AUBERGE DE LABBEVILLE

XIX^e-XX^e siècle

Pierre

95310814

Cette auberge est l'un des deux cafés du village. Elle attire les promeneurs de la Vallée du Sausseron et propose des noces, banquets et repas d'affaires. Il s'agit d'un des rares commerces subsistants d'une agglomération qui en comptait beaucoup en 1890, notamment des bourreliers, carriers, charpentiers, cordonniers, couturiers, entrepreneurs de battage, une fabrique de casseroles ainsi qu'une fonderie.





LE MOT DU MAIRE

La commune de Labbeville a réalisé son étude de zonage d'assainissement conformément à ce que prévoit la "Loi sur l'eau du 3 janvier 1992"

Cette étude avait pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif sur le territoire communal ; elle s'est déroulée entre 1998 et 1999.

Le Conseil Municipal par son vote du 14 avril 2000, après un long débat vu l'importance de l'enjeu, a adopté le zonage 1, orienté vers la réhabilitation de l'assainissement autonome à l'exception du centre du village qui ne peut être qu'assaini collectivement pour des raisons techniques.

Les diverses solutions proposées présentaient toutes des inconvénients et des avantages, la solution financière la plus raisonnable a été retenue par les membres du Conseil .

La réglementation prévoit qu'après délibération du Conseil Municipal le zonage d'assainissement retenu soit soumis à l'avis des administrés selon les modalités de mise à enquête publique.

Cette enquête durera un mois et se déroulera du Lundi 24 mai au samedi 24 juin prochain. Un commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie les mardis 30 mai et 6 juin de 17 heures à 19 heures et le samedi 24 juin de 10 heures à 12 heures.

Le dossier de mise à enquête publique peut être consulté aux jours et heures d'ouverture de la Mairie . Nous vous invitons à venir nombreux l'examiner et émettre vos remarques qui seront consignées dans le registre d'enquête par le commissaire-enquêteur.

Le Maire
Lyne RENARD

ETAT CIVIL

1ER SEMESTRE 2000

NAISSANCES

DEVILLEBICHOT
CHARRAUD

Alexandre
Jules

le 10 février 2000
le 24 mars 2000

Tous nos voeux de prospérité aux bébés et félicitations aux parents.

MARIAGE

Ysabelle DUFFOSSE
et Alain CONTAT DESFONTAINES

le 28 avril 2000

Toutes nos félicitations et tous nos voeux de bonheur aux époux

RECENSEMENT MILITAIRE GARCONS ET... FILLES

Il est rappelé que le recensement militaire est obligatoire.

Les jeunes gens (garçons ou filles) atteignant l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie pour le Service National dans le mois de leur 16ème anniversaire.

Le recensement a lieu à la Mairie du domicile, se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité. Une attestation de recensement sera délivrée et permettra de bénéficier de certains droits (inscription aux examens et concours de l'Education Nationale et d'accès à la fonction publique, mais aussi permis de conduire, de chasse, de pêche...

DECLARATION DE PERTE OU DE VOL DE DOCUMENTS D'IDENTITE

La Préfecture du Val d'Oise nous informe que les commissariats de police et les brigades de gendarmerie sont seuls compétents pour enregistrer les déclarations de perte ou de vol de documents d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour pour étrangers, permis de conduire)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Validité 10 ans

Délai d'obtention : 1 mois

Documents à présenter :

- un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille des parents du demandeur*
- deux justificatifs de domicile (moins de 3 mois)*
- deux photos d'identité récentes et identiques*

PASSEPORT

Validité 5 ans

Délai d'obtention : 3 semaines (possibilité d'obtenir en urgence votre passeport se renseigner en Mairie)

Documents à présenter

- Carte d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- le livret de famille
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois
- deux photos d'identité identiques et récentes
- un timbre fiscal à 400 F. (200 F. + 200 F.)

TRAVAUX 2000

VOIRIE

Les travaux de réfection de voirie prévus pour 2000 débiteront au début de l'été. La première tranche de travaux concerne la route de Frouville et la rue du Petit Biard.

LAVOIR

Le commencement des travaux de réfection de la toiture du lavoir, rue du Petit Biard a pris malheureusement beaucoup de retard, celui-ci est dû à un problème d'approvisionnement en tuiles plates anciennes (certainement à cause de la tempête de décembre). Les travaux devraient débiter dès réception des tuiles.

LE CLOCHER DE L'EGLISE

L'accord de subventions ne nous étant pas encore parvenu, le commencement de ces travaux ne pourra se faire qu'après les vacances d'été.



Des plaintes arrivent régulièrement en Mairie pour des problèmes de "troubles de voisinage". Nous nous permettons de rappeler quelques conseils et règlementations existantes.

BRUIT

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors que ces bruits sont émis aux heures de repos de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est donc important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie afin d'éviter des conflits inutiles de voisinage.

L'arrêté préfectoral du 22/01/92 précise les jours et heures où les bruits sont "Tolérés".

Jours ouvrables	8 heures à 12 heures	14 heures à 19 heures 30
Samedi	9 heures à 13 heures	16 heures à 19 heures
Dimanche et jour férié		16 heures à 19 heures

FEUX

Tout d'abord pensez à la sécurité. L'été arrivant, éviter de faire des feux. En cas d'obligation, surveillez le et prévoyez un dispositif d'extinction en cas de problème.

Là aussi, la courtoisie et le respect du voisinage imposent certaines règles ; n'enfumez pas vos voisins, ne faites pas de feux le dimanche et les jours fériés.

DIVERS

Pour tout autre problème (mur mitoyen, servitudes,...) un fascicule résumant les recommandations ou lois en vigueur est consultable en Mairie.

CHIENS DANGEREUX

Quels sont les chiens dangereux ?

Rappel de La loi du 6/01/99 et arrêté du 21/04/99 qui prévoit 2 catégories

A) 1ère catégorie

Staffordshire terrier (ou pit-bull) non inscrit au LOF*
 Américan Staffordshire terrier (ou pti-bull) non inscrit au LOF
 Mastiff ou boerbulls
 Tosa non inscrit au LOF

(* Livre des Origines Françaises)

B) 2ème catégorie

Mêmes races que 1ère catégorie mais inscrit au LOF
 + Rottweiler

QUI PEUT DETENIR CES CHIENS

Personne agée d'au moins de 18 ans dont la propriété ou la garde d'un chien n'a pas été retirée et n'ayant pas été condamnée pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire

OBLIGATIONS aux possesseurs de ces chiens

Faire faire une vaccination antirabique
 Faire stériliser les chiens de 1ère catégorie
 Prendre une assurance responsabilité civile pour tout dommage que pourrait causer le chien
 Museler et tenir en laisse l'animal dans les lieux publics
 Faire une déclaration à la Mairie de détention d'un de ces chiens

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS/DECHETTERIE

RAPPEL DATES DES PROCHAINES COLLECTES

- MARDI 12 SEPTEMBRE 2000
- MARDI 12 DECEMBRE 2000

Nous sommes intervenus auprès du Syndicat pour essayer d'obtenir des ramassages plus fréquents, mais les coûts de plus en plus élevés (collecte et surtout recyclage) imposent une réflexion afin de ne pas trop grever le budget communal et par voie de conséquence... les impôts locaux !...

DECHETTERIE (Nouveaux horaires, voir photocopie en fin de bulletin)

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le syndicat à plusieurs reprises nous a informé que le camion ne pouvait passer dans certaines rues du village pour effectuer son service.
Nous vous demandons de ne pas encombrer les rues avec des véhicules en stationnement gênant surtout du dimanche soir au lundi et du mercredi soir au jeudi.
Le propriétaire d'un véhicule mal stationné prive parfois tous les habitants de la rue du ramassage des ordures ménagères... Là encore évitons le chacun pour soi...

NOURRICES AGREEES

Des mamans cherchent des nourrices agréées sur notre commune. Les formalités pour être agréée sont simples et peu contraignantes. Si vous êtes intéressées prendre contact avec la Mairie qui vous indiquera les démarches à effectuer.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTREE DE SEPTEMBRE 2000

Inscriptions à l'école maternelle de Labbeville
ENFANTS NES EN 1997

Formalités à accomplir

1. Se présenter à la mairie du domicile qui délivrera une attestation d'inscription administrative
2. Venir à l'école maternelle avec les documents suivants :
 - L'attestation de Mairie
 - Le livret de famille
 - le carnet de santé de l'enfant
 - Un certificat du médecin attestant que l'enfant est apte à la vie collective.

Vous pouvez venir de préférence le samedi matin (sauf le 24 juin) ou tout autre jour de la semaine après 16 h 20 sur rendez-vous.
Dans ce cas, téléphonez au 01.30.34.71.69

TRANSPORT SCOLAIRE

Nous demandons aux ELEVES ENTRANT EN 6EME et aux nouveaux Labbevillois qui souhaitent emprunter le car scolaire de bien vouloir se faire connaître en Mairie afin d'être inscrit sur la liste de la rentrée 2000/2001

La demande de carte de transport scolaire vous parviendra dans la 1ère quinzaine de juin accompagnée d'un courrier explicatif.

INFORMATIONS DIVERSES

SPECTACLE DE NOEL

Le samedi 18 décembre, par la participation active du jeune public, le spectacle intitulé "Le Chat Botté" a remporté un franc succès auprès des enfants mais aussi des parents...

Tout ce petit monde s'est retrouvé à table pour le goûter dans la salle du Foyer décorée et animée pour l'occasion avec guirlandes, sapin de Noël et... Père Noël assurant la distribution de bonbons. Le goûter était offert par le Foyer Rural.

GALETTE DE L'AN 2000

Labbevillois et Labbevilloises se sont retrouvés le samedi 8 janvier autour de la Galette de l'an 2000, Madame le Maire a profité de cette occasion pour leur adresser ses vœux très chaleureux.

SOIREE CHOUCROUTE

La soirée choucroute du 26 février a réuni nombreux convives dans la joie et la bonne humeur. Merci encore une fois aux organisateurs du foyers rural et à toutes les bonnes volontés.

SALON DES PEINTRES ET SCULPTEURS

Ce salon annuel organisé par le Foyer Rural (FRAL) connaît un succès grandissant d'année en année.

Le vernissage, suivi du pot de l'amitié, a eu le plaisir d'accueillir les maires des communes avoisinantes ainsi que notre Conseiller Général.

Originalité de ce salon et à l'initiative de leurs instituteurs, les jeunes élèves du Regroupement Scolaire ont dévoilé leurs talents et exposé leurs oeuvres. **Les aînés n'ont qu'à bien se tenir !...**
Encore bravo à tous.

SORTIE DES ANCIENS

Malgré un temps peu clément, les anciens de la communes ont passé une agréable journée à Conflans Ste Honorine. Au programme, visite du musée de la batellerie, repas puis promenade fluviale.

FESTIVITES A VENIR

SAMEDI 27 MAI : Tournoi de boules à 14 heures organisé par le Foyer Rural
(inscription sur place)
(Rappel, le même jour à 10 heures Assemblée Générale du FRAL dans la salle du Foyer)

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

: Fête Cantonale à Hérouville, tous les volontaires sont les bienvenus et pourront contacter Diana BEAUDOUIN ou Philippe MAIGNIEL

ETOILE SPORTIVE DE LA VALLEE DU SAUSSERON

Le club de football de Nesles la Vallée recherche des jeunes pour renforcer ses équipes.

- Débutants nés en 93/94 jusqu'à 15 ans

Si vous êtes intéressés, un tournoi et une journée d'information seront organisés le 17 juin prochain prendre contact avec l'Etoile Sportive de Nesles.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DU 7 AU 31 AOUT

LES LUNDIS ET MARDIS DE 17 HEURES A 19 HEURES

En cas d'URGENCE appelé
Tél. 01.34.70.60.41 ou
Tél. 01.34.70.63.93

SECURITE - VACANCIERS POUR VOUS QUELQUES CONSEILS

Vous allez partir en vacances, vous avez pensé aux maillots de bains, à la crème solaire, à la petite trousse de secours,

ET POUR VOTRE HABITATION, VOUS N'OUBLIEZ RIEN ?....

Vigilance, prévention dissuasion, précaution

Avisez "votre gendarmerie " de votre absence

Clos, les volets ne doivent pas l'être en permanence (un voisin pourrait vous les ouvrir)

Alarme, certains systèmes sont très dissuasifs

Ne pas oublier de faire relever votre boîte aux lettres

Cataloguez vos biens (photographies, n° de série...)

Eclairage, une minuterie peut s'avérer efficace

Sur le répondeur téléphonique (ne laisser aucun message indiquant votre absence)

A VOTRE SERVICE

ASSOCIATION C' FACILE

Pas de moyen de locomotion...

Maladie... Fatigue... Stress...

Manque de temps... Indisponibilité...

Sur simple Appel Téléphonique de 9 h à 11 h 30 (du Lundi au Vendredi) au 01.30.36.81.33

Cette association assure dans la journée à partir de 15 h 30

- La livraison de vos courses alimentaires, vos médicaments
- vos affranchissements postaux
- vos dépôts chez le teinturier (sauf Daim, Cuir, Fourrure, Couette)

(Possibilité de petits travaux de jardinage et de bricolage)

ASSOCIATION D'AIDE MENAGERE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

Nous vous rappelons que l'**ASSOCIATION D'AIDE MENAGERE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES**, est, depuis plus de 25 ans, à votre écoute, pour vous aider à résoudre bons nombres de problèmes que vous rencontrez quotidiennement.

Elle vous propose, en effet, de vous mettre à disposition une Aide Ménagère. Celle-ci a pour rôle d'accomplir toutes les tâches que les personnes âgées peuvent difficilement effectuer, dans le cadre d'un entretien normal. Son rôle est également d'écouter, de conseiller si nécessaire et d'aider dans certaines tâches administratives.

Sachez que l'Association, par l'intermédiaire de Madame MONTEIRO, nouvellement nommée, s'occupe de toutes les démarches administratives. Elle se tient à votre disposition pour établir un dossier qui sera envoyé à votre caisse de retraite, ceci dans le but d'obtenir une participation financière.

A titre d'exemple, pour l'année 2000, nous vous communiquons un extrait du barème de la CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV).

Ressources mensuelles		Participation horaire des retraités
Personne seule	couple	
Jusqu'à 4 644 Frs	Jusqu'à 8 070 Frs	10,00 Frs
de 4 645 à 4978 Frs	de 8 071 à 8607 Frs	14,00 Frs
de 4 679 à 5619 Frs	de 8 608 à 9427 Frs	21,00 Frs

Sachez, de plus, que les sommes versées au titre de l'aide ménagère, sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour 50 %.

N'hésitez pas à contacter Catherine MONTEIRO au 01.34.70.66.06 ou la Mairie de votre domicile. La mise en place d'un dossier ne vous engage à rien, mais, à l'inverse, le service d'une aide ménagère peut vous apporter beaucoup.

Le réseau de DECHETTERIES du SAN de Cergy-Pontoise

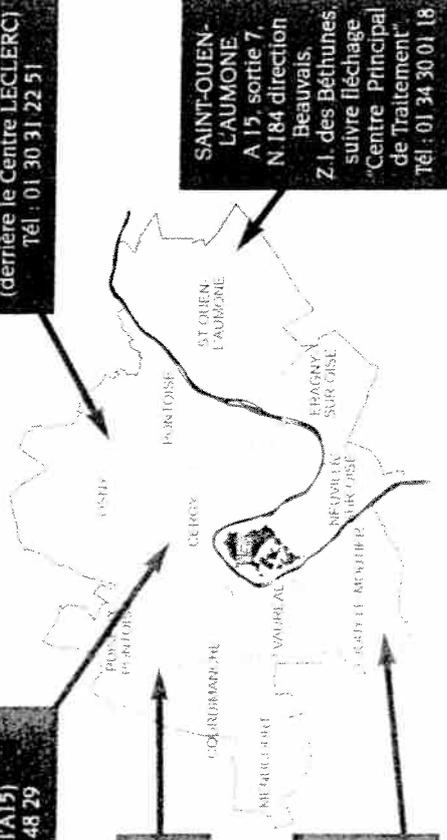
CERGY-ST-CRISTOPHE
boulevard de la Paix à l'angle du
boulevard d'Osny
(sortie 11 sur l'A15)
Tél : 01 30 73 48 29

CERGY-LE-HAUT
rue des Abysses
Tél : 01 34 46 09 74

BOUYE-MOUTIER
rue Denis Papin
Parc d'Activités
des Forbeux
Tél : 01 34 30 98 67

OSNY-PONTOISE
Chemin des Hayettes
(derrière le Centre LECLERC)
Tél : 01 30 31 22 51

**SAINT-OUEN-
L'AUMONE**
A 15, sortie 7,
N 184 direction
Beauvais.
Z.I. des Béthunes,
suivre fléchage
"Centre Principal
de Traitement"
Tél : 01 34 30 01 18



Conditions d'accès

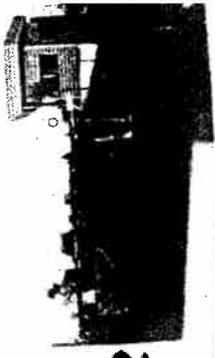
- Les déchetteries sont destinées aux habitants de Cergy-Pontoise et des communes ayant signé une convention avec le SAN. Sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et d'un document prouvant l'appartenance au véhicule (carte grise), l'agent de contrôle en déchetterie apposera une vignette gratuite sur votre pare-brise, vous facilitant ainsi l'accès en déchetterie.
- Les habitants de Cergy-Pontoise seulement sont accueillis gratuitement et uniquement à la déchetterie de Saint-Ouen-l'Aumône pour les gravats. Ils doivent effectuer un dossier à la déchetterie de Saint-Ouen-l'Aumône.

L'utilisation des déchetteries est gratuite.

Pour tout renseignement complémentaire,
veuillez vous adresser au

DEPARTEMENT DÉCHETS DU SAN
Tél : 01 34 41 13 00

DECHETTERIES du SAN de Cergy-Pontoise



Nouveaux horaires

Du 1^{er} avril au 30 septembre

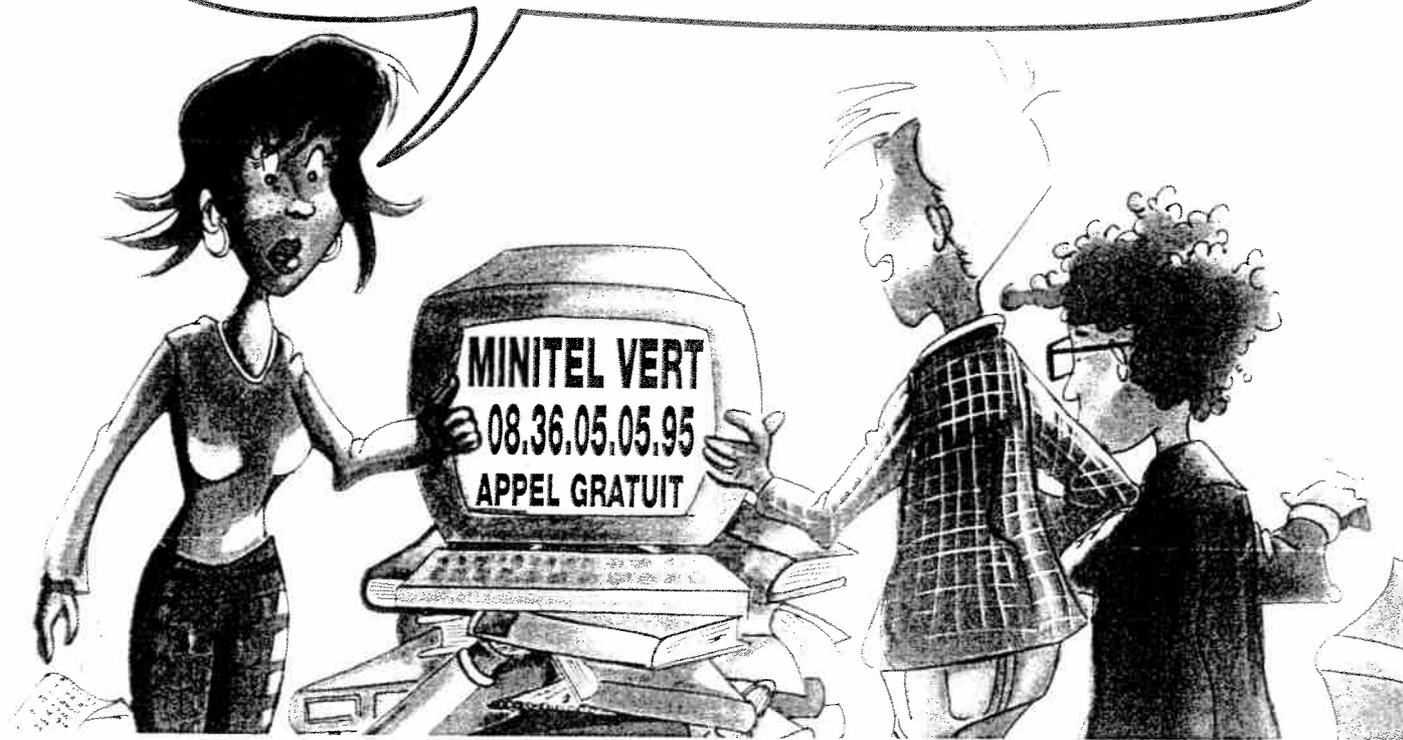
Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
Samedi et dimanche : 10h à 19h
Ouvert les jours fériés sauf le 1^{er} mai.

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h
Samedi et dimanche : 10h à 17h
Fermé les jours fériés.



JEUNES: UN JOB POUR L'ETE



MAIRIE DE LABBEVILLE 95690

Tél. 01.34.70.60.15
Fax. 01.30.34.71.17

OFFRE D'EMPLOI -AGENT D'ENTRETIEN-

Recherchons 1 agent d'entretien en Contrat à Durée Déterminée pour une période d'un an chargé du service et entretien de la cantine scolaire 12 Heures par semaine. (Taux horaire brut 41,86 F.)
Poste à pourvoir au 1er SEPTEMBRE 2000, s'adresser en Mairie de LABBEVILLE)



Direction
Départementale
de l'Équipement

Val d'Oise

Secrétariat
Général

Bureau
Formation

LA DDE DU VAL D'OISE

recrute

5 AGENTS D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

date limite de dépôt des dossiers
date du concours
postes offerts
lieu d'affectation

26 MAI 2000

08 & 29 JUIN 2000

5

VAL d'OISE

la localisation des postes à pourvoir
sera fixée ultérieurement

conditions à remplir

- avoir la nationalité française
- être âgé(e) de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours
- conditions générales exigées pour les candidats aux emplois de la fonction publique
- être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de 3 ans de pratique professionnelle conduisant à la même qualification

L'avis de recrutement et le dossier d'inscription sont à retirer à l'adresse suivante :

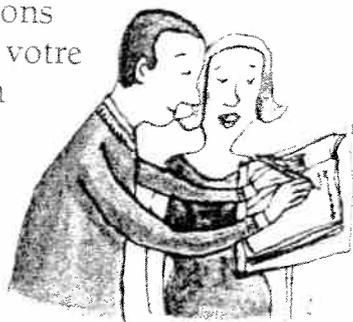
Direction Départementale de l'Équipement du Val d'Oise, dans les locaux de la Préfecture à CERGY (accueil DDE au rez de chaussée) à partir du 2 mai

Ils peuvent également vous être adressés par courrier en écrivant à l'adresse suivante (joindre une enveloppe à vos nom et adresse et timbrée à 6 F 70) :

DDE du Val d'Oise - Bureau Formation - Préfecture -95010 Cergy-Pontoise Cedex

Le PDU d'Ile-de-France
vous attend dans votre Mairie
du 2 juin au 13 juillet.

Du 2 juin au 13 juillet, se déroule
l'enquête publique sur le projet de PDU.
C'est le moment de donner votre avis sur
les mesures proposées.
Un dossier que vous pouvez consulter
et un registre pour recevoir vos opinions
et suggestions
sont mis à votre
disposition
dans votre
mairie.



Rendez-vous à la Mairie
pour donner votre avis.

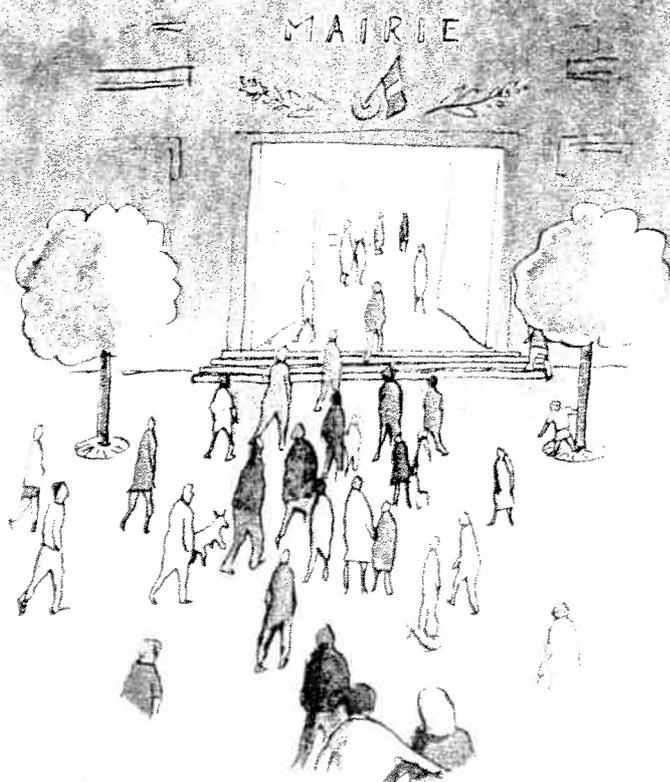


Site Internet : www.pduif.org

Direction Régionale de l'Équipement de France - Conception graphique : L'ERP - Illustrations : Jean Louis et Sylvie - Mairie de Paris pour ce document sur la voie publique - AERISS/ISS/CIEN/CLARY/PAIS/TOURS - RC B 315 709 774

Vous avez des idées
pour améliorer
les déplacements
en Ile-de-France ?

Pour vous exprimer,
déplacez-vous !



Il est vital de trouver des solutions pour que chacun puisse mieux se déplacer en Ile-de-France.

C'est pourquoi, à l'initiative de l'Etat, la Région, le Conseil de Paris, le Syndicat des Transports Parisiens,

les départements et les communes, les acteurs professionnels,

économiques,

associatifs se sont concer-

tés pour mettre au point ensemble le

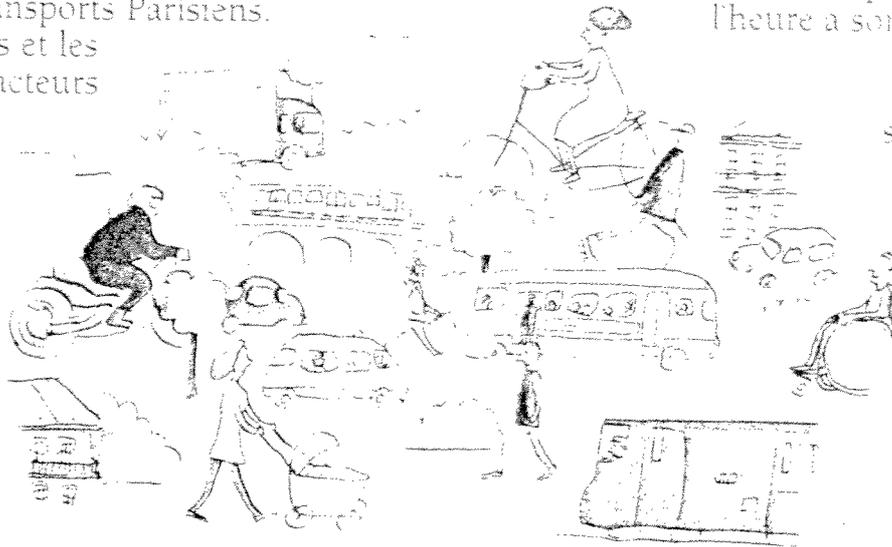
Plan de

Déplacements

Urbains d'Ile-

de-France.

Ses objectifs : se déplacer plus facilement, plus confortablement, plus sûrement, protéger l'environnement et la santé pour mieux vivre en Ile-de-France.



en Ile-de-France, chacun doit pouvoir marcher, prendre le bus,

le métro, le RER ou le train,

rouler à vélo, à moto ou en

voiture pour arriver à

l'heure à son travail et à

ses rendez-

vous, pour

se promener

ou faire ses

courses.

C'est

possible

avec le

PDU.

Tous,

nous

sommes

concernés.

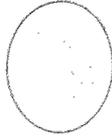
Donnons

notre avis.

Il sera pris en compte

dans le Plan définitif.

PDU : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ILE-DE-FRANCE



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

DONATION ENTRE EPOUX et COMMUNAUTE UNIVERSELLE

Il s'agit de deux démarches effectuées par les époux dont la finalité est totalement différente.

La donation entre époux consiste en l'établissement d'un acte notarié signé par les deux conjoints dont l'objet est d'améliorer la situation du survivant vis-à-vis des héritiers protégés par la loi (enfants, ascendants). Elle permet à cet époux d'obtenir des droits, soit en toute propriété, soit en toute propriété et en usufruit, soit en usufruit seulement, qui portent sur les biens formant la succession.

Le conjoint survivant et les héritiers fourniront à leur notaire, la consistance du patrimoine du défunt, pour qu'il définisse les droits revenant à l'époux du fait de la donation et ceux attribués aux héritiers par le Code Civil. L'importance de la valeur revenant à chacun d'eux, peut entraîner le paiement d'un impôt, appelé « droits de succession ».

La communauté universelle est un des régimes matrimoniaux auquel les époux peuvent choisir de se soumettre, soit avant le mariage par un contrat établi par le notaire, soit après le mariage par un acte établi par le notaire et soumis à l'homologation du Tribunal de Grande Instance (il est possible de modifier ou de changer de régime matrimonial sous certaines conditions pendant le mariage).

La communauté universelle a pour objet la mise en communauté de tous les biens présents et futurs et de tous ceux appartenant aux époux avant le mariage ou qu'ils recueillent par succession ou donation. Une clause du contrat prévoit l'attribution de cette communauté au conjoint survivant. Ainsi, lors du décès, les biens communs, au lieu d'être partagés entre les deux époux sont intégralement transmis au survivant. Il n'y a donc pas de succession, ni de droits de succession à payer.

Dans la première situation, les intérêts patrimoniaux des héritiers sont préservés.
Dans le second cas, le conjoint survivant, devenant seul propriétaire des biens communs, peut en disposer librement sans avoir de compte à rendre aux héritiers de l'époux décédé.

Ces explications ont pour unique objet de définir le domaine d'application des dispositions que peuvent prendre les époux pour se protéger. Mais elles méritent de plus amples développements que, seuls les conseils d'un spécialiste du droit de la famille, peuvent satisfaire.

Avril 2000



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU VAL-D'OISE

Santé-environnement

CONTROLE SANITAIRE
DES EAUX DE CONSOMMATION

Affaire suivie par : Françoise GOCZKOWSKI

☎ : 01.34.25.28.69

☎ : 01.30.32.83.48

Réf : FG/HA/N°482

CERGY-PONTOISE, le 23 février 2000

Distribution publique

Distribution privée

Autre

Débiteur ou demandeur	Date de prélèvement	Lieu de prélèvement (syndicat, commune, point de prélèvement)
GENERALE DES EAUX Agence de Cergy	10/02/2000	SDT LABBEVILLE LABBEVILLE Puits n°2
Numéro (s) d'analyse	Type d'analyse	Laboratoire
00.524	B3C2	LDA
Agent préleveur		
Bruno NEELS		
Frais de prélèvements		
Standard	"avec chlore"	néant
	X	

Origine de l'eau	traitement(s)
	Chloration
Observations	

Conclusions
Eau de qualité bactériologique conforme aux prescriptions réglementaires. La valeur de la turbidité (2.9) est légèrement supérieure à la CMA (2) ; non confirmée lors de la contre-analyse du 18/02/2000.
P/Le directeur, L'ingénieur du génie sanitaire
 Christine RICOUX

☞ Les documents relatifs à la qualité de l'eau distribuée doivent être affichés en Mairie dans les 48 heures (article 2 du décret n°94-842 du 26 septembre 1994).



Client:
LABBEVILLE FORAGE LABBEVILLE 2

Sté Auxiliaire de Gestion
Eau-Assainissement
19, rue Jules Ferry BP203
60008 BEAUVAIS

Analyse N° 00.524

Date de réception : 10/02/00

Page : 1

Examen demandé par : BN/DDASS95

CODE DDASS:095

CODE PRELEVEMENT:14 435

CODE LABO:9 501

DOMAINE (EP/EB):EP

LOCALISATION EXACTE DU PRELEVEMENT:REFOCLEMENT EAU TRAITEE

DATE:10 02 2000

HEURE:10:15

DATE DE DEPOT:10 02 2000 CODE ANALYSE:B3C2THS04

DEB.ANALYSES:10 02 2000

CODE ANALYSE DDASS:15 129

*** ANALYSE DES EAUX ***

PARAMETRES	VALEURS MEASUREES:	VALEURS MAX(*): REGLEMENTAIRES:
ANALYSE BACTERIOLOGIQUE		
Coliformes totaux dans 100 ml(1).....	0	0
Coliformes thermotoler.dans 100 ml(1)...	0	0
Identification(1).....	-	-
Streptocoques fécaux dans 100 ml(1)...	0	0
Spores de bactéries anaérobies sulfite réductrice à 46°C dans 20 ml(1).....	0	1
Bactéries aérobies à 37°C pendant 24h. dans 1 ml(1).....	0	10(**)
Bactéries aérobies à 22°C pendant 72h. dans 1 ml(1).....	13	100(**)

(1):Normes AFNOR.

(*):Ministère de la santé: Décret n°89.3 du 3 01 1989 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

(**):Valeurs guides dont l'exploitant doit chercher à se rapprocher, ce ne sont pas des valeurs limites.

PARAMETRES	VALEURS MEASUREES:	VALEURS REGLEMENTAIRES:
ANALYSES EFFECTUEES SUR LE TERRAIN:		
Chlore libre en mg l Cl2.....	0,33	
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES:		
pH à 20°C.(1).....	7,45	6,5 à 9
Conduct.électrique en uS cm à 20°C.(1)...	565	
Turbidité en NTU.....	2,9	2
Ammonium en mg l NH4.(2).....	0,10	0,5
Nitrites en mg l NO2.(2).....	<0,01	0,1
Nitrates en mg l NO3.(3).....	24	50
Dureté totale (TH) en D°français.(2)...	41	
Sulfates en mg l SO4.(3).....	41	250

(1):Normes AFNOR. (2):Autoanalyseur. (3):Chromatographie ionique.

Pour le règlement, veuillez attendre l'avis de mise en recouvrement qui vous sera adressé par la perception.

Le Directeur du Laboratoire

MAIRIE DE LABBEVILLE

95690 Nesles la Vallée

Tél. 01.34.70.60.15

Fax 01.30.34.71.17

RENSEIGNEMENTS DIVERS

URGENCES

CENTRE ANTI-POISON	01.40.37.04.04
CENTRE HOSPITALIER DE PONTOISE	01.30.75.40.40
HOPITAL DE L'ISLE ADAM PARMAIN	01.34.69.00.33
S.A.M.U	15
SOS MEDECINS	01.30.40.12.12
POMPIERS	18
GENDARMERIE DE L'ISLE ADAM	01.34.69.42.22

INFIRMIERES

NESLES	SCAVINER THOUMIEUX	01.39.37.81.88
AUVERS	Cabinet infirmieres	01.30.36.75.24
L'ISLE ADAM	A.S.I.M.P.A.D	01.34.08.04.78
Soins infirmiers Personnes âgées		

MEDECINS

NESLES	Dr HOIZEY	01.34.70.67.70
	Dr MICHAUD	01.34.70.61.55
VALLANGOUJARD	Dr BELLENOT	01.34.66.55.22

PHARMACIE

NESLES	PECQUET	01.34.70.61.17
--------	---------	----------------

ADMINISTRATIONS

SECURITE SOCIALE 19 rue de Gisors	01.34.22.90.40
PONTOISE	
CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE 2 place de la Pergola	01.30.73.68.00
CERGY	
TRESOR PUBLIC 46 bis Grande Rue	01.34.69.38.30
L'ISLE ADAM	
HOTEL DES IMPOTS avenue Bernard Hirsch	01.30.75.72.00
CERGY	
SERVICES FISCAUX 6 Boulevard de l'Oise	01.34.24.56.00
CERGY	
A.N.P.E 1 place des Arts	01.34.20.14.90
CERGY-PREFECTURE	
CENTRE PROTECTION INFANTILE (Puéricultrice)	
Mme IDEE, Bat 11 Terrasse de ka Ravinière OSNY	01.30.31.07.83
ASSISTANTE SOCIALE Mme POURNOT	Bur. Auvers 01.30.36.14.12
	Bur. Pontoise 01.30.31.08.00

A VOTRE SERVICE

S.I.C.A.E (Electricité) 16 avenue du Carrouge	01.34.08.97.97
VALMONDOIS	
AGENCE DE L'EAU (Eau) 13 rue de la Pompe	01.34.43.41.50
CERGY	
TRANSPORT COLLECTIF RURAL	01.34.42.62.72
DU SAUSSERON (TAXI COLLECTIF)	
TRANSPORTS GIRAUX rue des Fossettes GENICOURT	01.34.42.72.74
ASSOC. AUVERS EMPLOI SOLIDARITE (A.E.S.)	01.30.36.79.77
15 rue Général de Gaulle AUVERS SUR OISE	
ASSOC. AIDES MENAGERES	01.34.70.66.06
Mairie de NESLES LA VALLEE	

SPECTACLE DE NOEL
"Le Chat Botté"



